



**SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT
DU BASSIN DE LA GROSNE**

MAIRIE
71240 LALHEUE

TEL./Fax : 03.85.94.86.89

Secrétariat : Jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

E-Mail : s.m.a.g@wanadoo.fr

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 8 JUIN 2017

Le Comité Syndical d'Aménagement de la Grosne s'est réuni le 8 juin dernier à 18h30 à la salle des fêtes de Lalheue, sous la présidence de Mr Roger Cassard.

Il est procédé à l'appel des délégués : 10 présents sur 18. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer valablement.

Mme Prevel est désignée secrétaire de séance.

Était présente également Mme Rachel Fabre, chargée de mission pour le Contrat de Rivière.

Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

1° PERIMETRE SYNDICAL

Mr Cassard informe l'assemblée des différentes positions de la commune d'Ameugny durant ces derniers mois, en ce qui concerne son adhésion au Syndicat de la Grosne. En effet, au 1° janvier 2017, Ameugny décide d'adhérer au Syndicat mais son conseil municipal du 9 mai dernier délibère défavorablement sur ce point. Devant ce changement, Mr le Sous-Préfet a convoqué le maire d'Ameugny et Mr Cassard pour une rencontre afin d'échanger sur cette délibération. Le motif de ce refus portait sur une mauvaise information à propos du montant de la cotisation. L'adhésion au Syndicat a été inscrite à nouveau à l'ordre du jour du conseil municipal d'Ameugny en juin et a été adoptée favorablement.

Un nouvel arrêté pourra être pris par Mr le Sous-Préfet et un nouveau bureau pourra être constitué.

Mr le Président informe également l'assemblée que la commune de Varennes le Grand n'a pas adopté les nouveaux statuts du syndicat. Devant cette situation, une rencontre à la sous-préfecture sera organisée rapidement.

2° LIGNE DE TRESORERIE

Mr le Président demande à l'assemblée l'autorisation d'ouvrir une ligne de trésorerie pour financer

l'étude de préfiguration de la loi GEMAPI pour un prêt de 50 000€ sur 12 mois.

Trois banques ont été sollicitées :

- la Caisse d'Epargne n'a pas répondu,
- le Crédit Agricole propose un taux à 1,70 % avec des frais de dossier de 380€
- la Banque Populaire propose un taux à 1,10 %, sans frais de dossier, mais avec une commission d'engagement de 100€.

L'assemblée vote à l'unanimité pour la Banque Populaire et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.

La part des Communautés de Communes dans le financement de cette étude (à hauteur de 20%) pourra être mise en recouvrement.

3° ETUDE GEOTECHNIQUE SUR LE NOLANGE

Mr Cassard informe que le maître d'œuvre a besoin d'une étude complémentaire pour les travaux sur le Nolange.

Trois entreprises ont été consultées :

- GEOTEC avec une proposition à 7140€ TTC
- HYDROGEOTECHNIQUE avec une proposition à 21 051€ TTC
- SOL SOLUTION avec une proposition à 20 148€ TTC

Après une demande complémentaire à l'entreprise GEOTECHNIQUE, celle-ci a modifié sa proposition pour la somme de 10 368€ TTC. L'assemblée retient cette société qui remplit les conditions requises pour cette étude géotechnique.

Une délibération sera prise en ce sens.

4° TRAVAUX DE PROTECTION DE BERGES

Un point est fait sur les différents travaux à La Vineuse sur Frégande et à Salornay. A Santilly, où il sera nécessaire de baisser le niveau de la rivière, les travaux commenceront en septembre. A St Ambreuil, les travaux peuvent commencer dès maintenant car la déclaration d'intérêt général a été prise par Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.

5° SECRETARIAT

Mme Laissu ayant démissionné, Mr le Président a fait appel au Centre de Gestion afin de recruter une nouvelle secrétaire. Mais il n'a pas été possible de trouver quelqu'un. Cependant Mme Lardet, ancienne secrétaire du SMAG, a bien voulu remplir cette mission pour 5 heures par semaine jusqu'à la fin de l'année 2017.

L'Assemblée autorise le Président à signer le contrat de travail à durée déterminée.

